

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080905-CP2008_9_2_3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008

Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-923

Séance du vendredi 5 septembre 2008

Contrat de Plan Etat/Région 2000/2006
Levée d'une déchéance quadriennale
en faveur de l'Université de Haute-Alsace

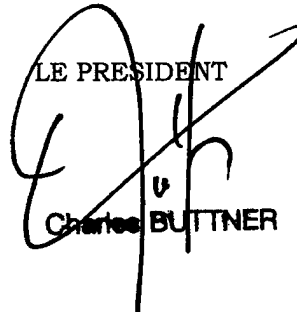
La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de lever la déchéance quadriennale pour la subvention d'investissement de 45 735 € accordée en 2003 à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE,
- ❖ Autorise le changement de bénéficiaire de cette aide départementale et autorise ainsi son versement à l'Université de Haute-Alsace par prélèvement sur le Programme F025, chapitre 204, fonction 23, nature 204178, enveloppe 106343, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions